



Regroupement familial de ma mere (qui est au senegal) et ma soeur

Par **La Galsenoise**, le **23/11/2016** à **15:47**

Bonjour,

Je viens d'avoir ma nationalité française par décret (après avoir fait mes études supérieures en France) et je travaille en CDI.

Ma Sœur (âgée de 25 ans) est en France actuellement pour ses études supérieures aussi avec un titre de séjour étudiant de 1 an.

Notre mère n'a que nous deux et elle est seule au pays (divorcée et ses parents sont décédées il y a 2 ans), elle n'a plus personne la-bas.

De ce fait je souhaiterais l'amener ici en regroupement familial et faire bénéficier de ma sœur aussi du regroupement comme cela elles pourront rester en France avec moi.

Est ce que c'est possible?

Ma mère et ma sœur sont sénégalaises.

Merci pour votre aide,

Très Cordialement,

Par **amajuris**, le **23/11/2016** à **17:37**

Bonjour,

Le regroupement familial concerne son époux ou épouse et ses enfants.

Voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N11165>

Salutations